

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 135 millions d'euros investis pour l'eau au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

Au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **135 millions d'euros d'aides** pour **2 219 projets**.

#### Les chiffres-clés des investissements dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

- Près de **51% (68,7 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :

- 44,8 M€ alloués à la réduction des rejets de pollution domestique, dont 17,8 M€ pour le traitement des eaux usées et 27 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (13 M€),
- 23,9 M€ octroyés à l'eau potable, dont 9,7 M€ pour améliorer les infrastructures des collectivités rurales.



- 20% (27,5 M€)** bénéficie à la **renaturation des milieux aquatiques**, dont 16,7 M€ pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 6,6 M€ consacrés à l'animation territoriale et 2,9 M€ pour préserver et restaurer les zones humides.
- 11% (14,5 M€)** contribuent à une meilleure **gestion quantitative de la ressource**, avec 8,4 M€ consacrés aux économies d'eau et 4,1 M€ aux travaux de substitution de ressources en déséquilibre.
- Enfin, **plus de 9% (12,7 M€)** vont à la **lutte contre la pollution agricole** et **6% (7,9 M€)** à la **réduction des rejets industriels**.

Chaque année, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient des projets portés par les acteurs du territoire (les collectivités, le monde agricole, les industriels et les acteurs de l'eau).

L'objectif du bassin Rhône-Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

**Parmi les opérations aidées, des projets remarquables :**

### **1. Pour réduire les rejets de pollution domestique**

**La communauté d'agglomération Arlysère (73)** va transférer les effluents de la station d'épuration d'Ugine, non-conforme, vers la station d'Albertville-Gilly sur Isère. Une nouvelle canalisation d'eaux usées d'une longueur d'environ 7000 ml, permettra de raccorder à l'ouvrage de traitement les communes d'Ugine, de Thénésol et de Marthod. En parallèle, Arlysère réalise des travaux sur le réseau d'assainissement d'Albertville pour séparer les eaux usées des eaux de pluie et ainsi éviter tous dysfonctionnements de la station d'épuration.

Pour ces opérations, l'agence de l'eau apporte une aide totale de **1,44 M€**.

**La communauté de communes Bièvre-Isère (38)** agrandit la station d'épuration des Charpillates à la Côte Saint-André. La capacité de l'ouvrage, aujourd'hui très insuffisante, sera plus que doublée : passage de 9 700 à 21 300, puis ultérieurement à 28 100 équivalents-habitants. Cette extension permettra de traiter convenablement les eaux usées des 14 communes actuellement raccordées à la station et d'accueillir les rejets des communes de Commelle, Faramans et d'Eydoche, dont les traitements ne sont pas conformes. Les réseaux d'assainissement sont également restructurés et renforcés pour éviter les débordements fréquents et les pollutions du milieu naturel par temps de pluie.

Pour financer ces travaux sur la station d'épuration et sur les réseaux, l'aide de l'agence s'élève à **2,25 M€**

**La communauté d'agglomération Sète Agglopoles Méditerranée (34)** poursuit l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration des Eaux Blanches et contribue ainsi à protéger la qualité des eaux de l'étang de Thau dont les activités de conchyliculture, pêche et baignade sont sensibles à la pollution d'origine microbiologique. Elle renforce le traitement des boues de la station d'épuration suite à l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de l'ouvrage. Pour cette opération, elle reçoit **3,6 M€** d'aide de l'agence de l'eau.

Dans son plan d'action pour la réduction des rejets polluants, la communauté d'agglomération prévoit également de réhabiliter les réseaux d'assainissement sur des secteurs à risques de contamination par temps de pluie. Elle engage notamment des travaux à Sète et sur le canal Royal pour améliorer la collecte des effluents et leur transfert vers la station d'épuration et limiter les débordements d'eaux usées dans la lagune. L'agence de l'eau apporte une aide de **2, 4 M€**.

**Le Syndicat mixte de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes)** va construire une unité de méthanisation et de valorisation du biogaz au sein de la nouvelle station d'épuration. Le biométhane issu du biogaz (lui-même produit par la digestion des boues d'épuration) sera injecté dans le réseau GRDF. Cette valorisation énergétique, prévue au contrat signé entre Métropole Nice Côte d'Azur, l'Etat et l'agence, répond à un enjeu d'adaptation au changement climatique. L'agence de l'eau apporte une aide de **1,4 M€**.

**La commune de Grimaud (Bouches-du-Rhône)** va construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 55 100 équivalents-habitants, sur le site de la station existante qui est obsolète et dont le rejet affecte le cours d'eau du St Pierre, affluent de la Giscle. La nouvelle station bénéficiera d'un traitement plus poussé de l'azote et du phosphore. Cette opération, la première inscrite au contrat de rivière de la Giscle et des côtiers de Saint Tropez, sera suivie d'un traitement des micropolluants, d'une réhabilitation des réseaux d'assainissement pour mieux gérer les eaux pluviales et d'une réutilisation des eaux usées traitées conduisant à une économie de plus de 300 000 m<sup>3</sup> annuels prélevés sur une zone déficitaire en eau. La commune de Grimaud ayant choisi d'attribuer la concession du service public d'assainissement collectif à un nouveau délégataire, Grim'eau, ce dernier recevra une subvention de **2 M€** de la part de l'agence de l'eau.

## 2. Pour réduire les rejets de pollution industrielle

**La Papeterie Vicat à Vizille (38)**, spécialisée dans la production de papiers spéciaux poursuit ses investissements pour réduire son impact sur l'eau. L'entreprise va modifier l'environnement immédiat de la machine à papier pour réduire la pollution émise lors des vidanges, nettoyages, démarrages et réglages inhérents aux changements fréquents de fabrication. Le remplacement des équipements classiques de grande taille par des équipements plus adaptés permettra de diminuer les pollutions organiques de 20 à 25%, soit des rejets de 5 tonnes de Matières en Suspension (MES) et 36 tonnes de Demande Chimique Organique (DCO) évités. Une réduction des consommations d'eau, d'énergie et de produits chimiques devrait aussi être observée, ainsi qu'une amélioration de l'efficacité de la station d'épuration. L'aide de l'agence de l'eau prévue dans le cadre de l'appel à projets IED s'élève à **696 000 €**.

## 3. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites

**La communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (69)**, dont les puits de l'aire d'alimentation du captage en eau potable de Beauregard sont pollués par les pesticides, a lancé une opération de reconquête durable de la qualité des eaux du captage. Elle prévoit l'achat de plusieurs parcelles situées dans le périmètre de protection rapproché du captage afin d'y développer des projets d'agriculture sans utilisation de phytosanitaires et limitant la fertilisation azotée via la mise en place de baux environnementaux. L'exploitant actuel de ces parcelles qui refuse de faire évoluer ses pratiques agricoles, sera indemnisé pour son expropriation. Pour l'achat des parcelles et l'indemnisation de l'exploitant, l'agence de l'eau apporte une aide de **1,39 M€**.

**Grand Belfort Communauté d'Agglomération** poursuit la réduction des fuites sur son réseau d'eau potable. Elle installe de nouveaux compteurs de sectorisation et rénove près de 3 kilomètres de canalisations et 80 branchements. Ces travaux devraient permettre d'économiser 300 000 m<sup>3</sup> d'eau par an et réduire les prélèvements depuis la nappe d'accompagnement de la Savoureuse, déficitaire en eau. Pour cette opération inscrite au plan de gestion de la ressource en eau de la Savoureuse, la collectivité reçoit de l'agence de l'eau une aide de **707 500 €**.

**La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (34)** sécurise l'alimentation en eau potable de la commune de Sussargues. Elle abandonne l'exploitation des captages de Garrigues Basses, déficitaires en eau et présentant des problèmes de qualité, au profit des forages de Fontbonne déjà exploités par le Syndicat Mixte Garrigues-Campagne. Le raccordement de Sussargues sur cette nouvelle ressource est réalisé via le réseau d'eau potable de la commune voisine de Beaulieu. Ces travaux sont inscrits dans le contrat de bassin versant Or et dans le plan de gestion de la ressource en eau de l'aquifère molassique de Castries, qui alimente actuellement Sussargues. L'agence de l'eau apporte une aide de **684 000 €**.

**Le syndicat d'eau et d'assainissement de la Région de Ganges (34)**, qui est alimenté en eau potable par une prise d'eau dans le fleuve Hérault, abandonne ce prélèvement et se tourne vers la nappe d'eau souterraine du Fesquet. Il va créer un second forage sur le site, l'équiper et mettre en place un traitement par filtration. Ces travaux, identifiés dans le plan de gestion de la ressource en eau du fleuve Hérault, reçoivent une aide de **2,3 M€** de l'agence de l'eau.

**L'union des ASA de Châteauroux-les-Alpes (Hautes-Alpes)** modernise ses réseaux d'irrigation agricole et remplace le système gravitaire par un réseau sous pression (aspersion), constitué de canalisations enterrées. Elle équipe 558 hectares pour satisfaire les besoins d'une activité d'élevage avec une majorité de surfaces fourragères. Cette opération va générer une économie d'eau annuelle de 2,3 millions de m<sup>3</sup> prélevés dans le torrent du Rabioux, affluent de la Durance. Dans le cadre du Plan de Développement Rural Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agence apporte une aide de **2,3 M€**.

#### 4. Pour améliorer l'alimentation en eau potable

**La commune de Bonifacio** améliore la qualité de l'eau potable distribuée aux habitants. Elle construit une nouvelle usine de potabilisation de 250 m<sup>3</sup>/h qui pourra assurer le traitement de volumes d'eau adapté à la fréquentation touristique estivale. Elle va également raccorder de nouveaux forages au réseau et mettre en place des périmètres de protection des puits et forages utilisés pour l'eau potable.

Pour ces trois opérations, la commune reçoit une aide de **1,3 M€** de l'agence de l'eau.

**L'office d'équipement hydraulique de la Corse** va améliorer l'alimentation en eau potable de la commune de Sartène, régulièrement impactée par des problèmes de turbidité de l'eau pompée dans le fleuve Rizzanève. Un contrat signé entre l'agence de l'eau, la communauté de communes du Sartenais Valinco et l'OEHC va permettre de poursuivre l'amélioration du rendement des réseaux et de dimensionner correctement les nouvelles installations de traitement qui seront construites sur le site de l'actuelle station. Pour ce projet encore en cours d'instruction, l'agence de l'eau apporte une aide de **716 000 €**.

#### 5. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

**Les Conservatoires des Espaces Naturels Bourgogne et Franche-Comté** ont signé un contrat cadre pour la préservation et la restauration des zones humides de la nouvelle grande région. Ce contrat, avenant au contrat bourguignon existant et qui intègre un volet franc-comtois, concerne la période 2017-2018 et prévoit la définition d'objectifs déclinés sur l'ensemble du territoire régional pour la maîtrise foncière des zones humides à préserver et la création d'un service unique « Pôle humide » pour l'animation du réseau d'acteurs et la création d'une cellule d'appui technique mutualisée. Le programme 2018, concerté entre les deux structures, comporte 17 grandes actions qui comprennent la gouvernance du « Pôle humide » et l'animation du réseau des acteurs, ainsi que des actions de sensibilisation du public et des scolaires, des études préalables, la définition de plans d'action et de gestion, des acquisitions foncières, des travaux de restauration et mise en place de suivis après travaux. Pour l'ensemble de ce programme 2018, l'agence de l'eau octroie **332 400 €** d'aide.

**Le Syndicat du bassin versant de la Vouge** remodèle le lit mineur de la Vouge sur près d'un kilomètre en limite des communes d'Aubigny en Plaine et Brazey en Plaine. Il restaure la qualité physique du cours d'eau, enjeu fort sur ce territoire, et par là même les fonctionnalités naturelles de la rivière pour atteindre le bon état écologique fixé par la Directive Cadre Européenne. L'Agence de l'eau attribue à cette opération prévue dans le cadre du contrat de travaux Vouge 2017-2018, une subvention de **92 000 €**.

**La commune d'Entre-Deux-Guiers (38)** va aménager le seuil du moulin neuf, l'un des derniers ouvrages qui reste infranchissable par les poissons et les sédiments sur le Guiers mort. La qualité de l'habitat aquatique à l'amont est très dégradée et se traduit par de faibles peuplements piscicoles alors que la rivière est identifiée comme réservoir biologique majeur pour la population de truite commune.

Dans le cadre du contrat de rivière Guiers-Aiguebelette, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) a lancé en 2016 une étude visant à restaurer la continuité écologique au droit de cet ouvrage haut de 6 mètres. Parmi les scénarios envisagés, la solution de l'arasement partiel sur 1,73 m et la création d'une rivière de contournement a été retenue. Elle sera complétée par une reprise des berges et la création d'un bras secondaire en rive gauche pour que la rivière puisse mieux divaguer en cas d'inondation.

L'aide attribuée par l'agence à cette opération est de **731 000 €** et constitue une contrepartie au financement de la création d'une station d'épuration intercommunale à Entre-Deux-Guiers.

**EDF va procéder à l'arasement du seuil de la Brillanne (Alpes de Hautes-Provence)** qui barre la Durance et empêche les sédiments et les espèces piscicoles de circuler librement. Ce tronçon de rivière « en tresses »

est pourtant le plus emblématique de la Durance qui dispose d'un fort potentiel de biodiversité. La restauration de la continuité écologique sur la Brillanne comprend trois volets : la démolition du seuil sur 350 mètres et la destruction de la partie visible de la passe à graviers, l'aménagement du petit canal de la Brillanne, le renforcement du captage d'eau potable de "La princesse" situé en amont du barrage afin de gérer les conséquences de l'effacement de l'ouvrage. L'agence de l'eau apporte une aide de **1 M€**.



*A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)*

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pesticides et nitrates et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

---

#### Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)